



Niveau national

\* inscrire des thématiques du domaine santé travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche (action 48 PNSE2)

\* promouvoir une collaboration pluridisciplinaire des sciences sociales

- modalités d'appropriation de la prévention par les entreprises et les salariés
- impact des conditions organisationnelles du travail
- coût/bénéfice des actions de prévention

\* susciter des recherches-actions sur :

- les nouvelles conditions et pratiques de travail
- les nouvelles technologies
- les expositions émergentes (nanomatériaux, reprotoxiques, nouveaux risques organisationnels)

\* mieux diffuser et utiliser les normes de qualité en expertise

Niveau régional

\* inscrire le développement de recherche en santé au travail dans tous les contrats de plan Etat-Région

**3. Axer la recherche sur des thématiques prioritaires (principaux risques identifiés et risques émergents)**

CMR

- ∞ poursuivre le programme d'évaluation de substances déjà classées cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et actuellement classées au niveau européen seulement comme susceptibles d'être cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR de catégories 3), afin de proposer une éventuelle requalification en CMR 1 ou 2

Multiexpositions

\* mener des programmes de recherche permettant de mieux cerner les effets sur la santé de l'homme (découplage entre les expositions chimiques, physiques et psychiques)

Recensement et dénombrement des recherches-actions innovantes.

Suivi de l'évolution quantitative des nouvelles substances soupçonnées d'être cancérigènes et le reclassement de certaines

<p><u>Nanomatériaux</u></p> <p>* renforcer la veille et l'expertise sur les nanomatériaux (cf. action 46 PNSE 2)</p> <p><u>Substitution</u></p> <p>* analyser les limites de nature socio-économique qui freinent l'effectivité de la substitution (compréhension des mécanismes et enjeux), et proposer des outils ou des indicateurs d'analyse socio-économique qui aideront à établir des priorités</p> <p><b>4. Renforcer les moyens humains et financiers</b></p> <p>* améliorer l'affichage du domaine santé travail dans les commissions de recrutement des organismes publics (toxicologie, épidémiologie, psychologie du travail)</p> <p>* renforcer le financement des programmes de recherche en santé travail par des appels à projets de recherche pluridisciplinaires maintenus dans la durée par des financements privés et par le renforcement de l'appui des collectivités territoriales (PNSE 2 Actions 48 à 50)</p> <p>* mettre en place un nouveau programme triennal Santé environnement/Santé travail (SEST) avec l'ANR, dans le but de faire de la connaissance en santé au travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une priorité à inscrire dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche</li> <li>- un domaine de recherche pour toutes les disciplines des sciences humaines et sociales qui s'y rapportent</li> </ul>		<p>Nombre d'études réalisées et diffusées sur l'effectivité de la substitution</p>
---	--	--

<p>OBJECTIF 1.2 : DEVELOPPER LES OUTILS DE CONNAISSANCE ET DE SUIVI</p>	<p><u>Pilote</u> : InVS</p>	
<p><b><u>1. Améliorer la connaissance sur les expositions professionnelles, leur répartition et leur évolution</u></b></p> <p>* développer un système d'évaluation pour mieux orienter les actions de prévention primaire : caractérisation des expositions en situation réelle de travail, hiérarchisation des métiers, postes et situation de travail à risque, impact des conditions organisationnelles de travail</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE Afsset INRS CNAMTS CCMSA</p>	<p>Mise en place d'indicateurs nationaux sur les expositions professionnelles et leur évolution par secteur / branche / profession / sexe / âge / ancienneté /types de contrats</p>

<p>* poursuivre l'élaboration de matrices emplois-expositions applicables à la population afin de retracer les expositions vie entière des populations y compris après leur départ en inactivité (Matgéné) (mesure 9 plan cancer) et leur mise à la disposition des acteurs de terrain</p> <p>* développer les outils de modélisation prédictifs (exposition et évaluation de risque)</p> <p>* généraliser le Programme ESPRI (Epidémiologie et surveillance des professions indépendantes) de suivi des artisans exposés à l'amiante</p> <p>* développer le suivi post-professionnel des salariés exposés aux CMR et en évaluer l'application</p> <p>* améliorer la qualité des diagnostics territoriaux portant sur les risques professionnels et les conditions de travail</p> <p>* développer la connaissance sectorielle des expositions professionnelles en mobilisant les réseaux locaux de recherche et d'expertise des acteurs de la prévention</p> <p><b>2. <u>Améliorer la connaissance sur les pathologies en lien avec le travail</u></b></p> <p>* développer le suivi épidémiologique de cohortes de travailleurs (tous secteurs, tous régimes de protection sociale) afin de mieux appréhender les risques professionnels différés et notamment les risques de cancers (voir mesure 9 du plan cancer 2009-2013)</p> <p>* mettre en place un système d'information sur les accidents du travail et les maladies professionnelles regroupant les données des différents régimes de protection sociale, en collaboration avec l'InVS</p> <p>* animer et piloter le recueil des signalements et des investigations de clusters en population générale et en milieu professionnel en matière de cancer (mesure 9 plan cancer 2009-2013)</p> <p>* mettre en place un système d'information sur les données des services de santé au travail (informatisation des RAF et des RAM)</p> <p><b>3. <u>Développer la veille sanitaire</u></b></p> <p>* consolider le recueil d'informations à travers les réseaux sentinelles de médecins du travail mis en place par l'InVS et l'inspection médicale du travail, élargir la couverture géographique de ces réseaux</p>	<p>OPPBTB</p>	<p>Evolution du nombre de salariés et de pathologies suivis</p> <p>Mise en place du système d'information global sur les AT-MP des différents régimes : suivi annuel de son élargissement en vue d'une généralisation au terme du PST</p>
--	---------------	---

<p>* développer la veille sanitaire dans le domaine des nouvelles technologies (repérage et suivi des travailleurs exposés aux nano-objets)</p> <p>* poursuivre la vigilance sur les risques émergents, à partir des données enregistrées par le RNV3P dans les consultations hospitalières de pathologies professionnelles</p> <p>* améliorer la coordination des bases de données relatives à l'évaluation des expositions professionnelles en mettant en place un comité de pilotage réunissant les organismes concernés</p> <p>* mettre en place progressivement un dispositif général de traçabilité des expositions aux risques professionnels individuelle et collective en lien avec la branche AT/MP (programme 5 de la COG 2009-2012)</p>		
---	--	--

OBJECTIF 1-3 : AGIR SUR LA FORMATION		
<p><b><u>1. Introduire la santé-sécurité au travail dans tous les types de formation</u></b></p> <p>* formation des ingénieurs et des cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir la mise en place et le déploiement du RFFST</li> <li>- aboutir progressivement à une intégration obligatoire de cette dimension dans l'ensemble des grandes écoles y compris celles formant les cadres du secteur public et celles du secteur agricole</li> <li>- accompagner la création de référentiels et outils pédagogiques</li> </ul> <p>* formation initiale et continue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- généraliser les actions de sensibilisation des jeunes élèves aux risques professionnels et à leur prévention</li> <li>- inciter à la mise en place de formations en santé travail dans les dispositifs de formation continue</li> <li>- intégrer l'enseignement de la santé et sécurité au travail dans les lycées professionnels et technologiques et les centres de formation des apprentis</li> <li>- poursuivre les priorités dégagées par la convention cadre entre le ministère de l'agriculture et la CCMSA auprès des établissements de l'enseignement agricole</li> </ul>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr CNAM INRS CNAMTS OPPBTP CCMSA</p>	<p>Formation à la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi du nombre de grandes écoles et universités concernées (suites du rapport DAB) et d'étudiants formés annuellement</li> <li>- enquête (INRS) à l'échéance du PST 2 sur les enseignements à la prévention des risques dans les écoles d'ingénieurs</li> </ul> <p>Etablissements professionnels : nombre de titres professionnels comprenant une formation à la SST et nombre de lycéens formés annuellement, en lien avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture</p>

<p>* formation des demandeurs d'emploi : prévoir un module de formation en santé sécurité au travail dans le cadre des dispositifs d'accompagnement du retour vers l'emploi et de transitions professionnelles</p> <p>* formation des salariés à la sécurité : aider et accompagner les entreprises en élaborant des supports par professions et métiers</p> <p>* promouvoir une labellisation des propres formations des entreprises dans le but de favoriser et renforcer la prise en compte des préoccupations en santé environnement</p> <p><b><u>2. Structurer et développer une filière professionnelle en santé-sécurité au travail</u></b></p> <p>* mener une étude d'analyse des besoins des entreprises et organismes experts, en spécialistes de la santé sécurité au travail / préciser le type de spécialistes et de compétences à créer / faire le lien avec les compétences nécessaires pour les IPRP</p> <p>* à partir de cette étude, promouvoir l'émergence et la structuration d'une « filière santé au travail » dans l'enseignement et la formation à travers la création de diplômes du type licence/master professionnel (voir : action 60 PNSE2) et d'autres types de formations diplômantes ou qualifiantes. Envisager un tronc commun de formation en prévention santé travail en fin de formation initiale regroupant différentes disciplines (médicales et techniques) pour favoriser l'approche du milieu de travail et favoriser l'effectivité de la pluridisciplinarité.</p>		<p>Dénombrement des organismes habilités et des entreprises ayant fait la démarche de labellisation</p>
---	--	---

<p>OBJECTIF 1-4 : RENFORCER LA FORMATION DES SERVICES DE PREVENTION ET DE CONTROLE ET CELLE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p>	
<p>* décloisonner les formations en lien avec les réseaux des ingénieurs DRIRE, CNAM, la CNAMTS, l'INRS et la CCMSA sur les priorités CMR, amiante, RPS, TMS</p> <p>* construire la pluridisciplinarité au sein des services déconcentrés du travail avec une formation commune agents de contrôle/médecin inspecteur du travail /cellule pluridisciplinaire/ingénieurs de prévention/techniciens régionaux de prévention (construction d'une démarche collective de prévention)</p> <p>* augmenter de manière significative le temps de formation initiale et continue en santé et sécurité au travail des agents de contrôle</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE CNAM INRS CNAMTS CCMSA</p>	<p>Nombre de jours de formation par agent</p>

**Axe 2 – Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels**

Objectifs / Actions	Pilote / partenaires	Indicateurs
<p>OBJECTIF 2-1 : RENFORCER LA PREVENTION EN DIRECTION DE CERTAINS RISQUES, SECTEURS ET PUBLICS PRIORITAIRES</p> <p>DES RISQUES PRIORITAIRES</p> <p><b>1. <u>Risque chimique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* développer les méthodes de mesurage de l'air dans les lieux de travail (extension du champ d'application des valeurs limites d'exposition professionnelle, amélioration des méthodes de mesurage, vérification périodique des installations d'aspiration et de l'efficacité du captage)</li> <li>* développer la surveillance biologique des expositions</li> <li>* améliorer les repérages de l'amiante avant travaux ou interventions de maintenance</li> <li>* poursuivre les actions engagées sur l'incitation et l'aide à la substitution (action 11 PNSE 2, travaux engagés par l'AFSSET dans le cadre de l'action 4.9 du PST1)</li> <li>* inciter les entreprises, avec l'aide de leur branche, à élaborer des plans pluriannuels de réduction de l'utilisation des principaux CMR de catégorie 1 et 2, assortis d'indicateurs chiffrés</li> <li>* effectuer des campagnes de contrôle de l'application des réglementations auprès des entreprises en ciblant les cancérogènes les plus utilisés</li> <li>* conduire des actions de communication sur l'amélioration des connaissances scientifiques et les évolutions réglementaires associées (fibres d'amiante, CMR, produits phytosanitaires) et organiser des séminaires régionaux et nationaux d'information sur la substitution</li> <li>* Assurer l'effectivité de la mise en œuvre des dispositions nationales de transposition des règlements Reach et CLP</li> </ul>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE ANACT CNAMTS INRS OPPBT AFSSET CCMSA AFNOR</p>	<p>Recensement des actions engagées pour l'aide à la substitution</p> <p>Nombre de plans pluriannuels de réduction de l'utilisation des principaux CMR de catégorie 1 et 2. Publication des données par types de CMR 1 et 2.</p> <p>Nombre d'entreprises contrôlées</p>



\* développer la formation des acteurs de l'entreprise sur les RPS en rationalisant l'offre de formation et en constituant une offre nationale avec l'appui de tous les acteurs institutionnels (INRS, CNAMTS, CRAM, INRS, OPPBTP, AFSSET, CCMSA)

#### **4. Risque routier professionnel**

\* mener à terme les essais permettant le développement de normes européennes

\* renforcer les exigences liées à l'usage du véhicule utilitaire léger : dans le code de la route pour son usage privé et dans le code du travail pour son usage professionnel

\* organiser des actions de formation sur les risques routiers et sur les véhicules utilitaires légers

#### **5. Risques émergents (nanotechnologies et risques biologiques)**

\* sur les risques liés aux nanoparticules : poursuivre les travaux concernant l'identification des scénarios d'exposition et la caractérisation des expositions dans le but de développer des outils et des méthodes de métrologie adaptés

\* porter au niveau européen la mise en place d'une réglementation destinée à assurer la traçabilité de la présence de substance de taille nanométrique

\* renforcer la réglementation nationale en rendant obligatoire leur déclaration de mise sur le marché des substances à l'état nanométrique fabriquées ou importées sur le territoire

\* définir des pistes d'amélioration de l'information des travailleurs susceptibles d'être concernés par une exposition à des déchets contenant des particules de taille nanométrique

\* sur les biotechnologies : développer des méthodes et outils spécifiques d'évaluation des risques et des expositions

\* sur les risques toxiques liés aux toxines secrétées par les moisissures ou bactéries : renforcer les travaux dans le développement de méthodes de prélèvements et d'analyses permettant d'évaluer les risques générés par ces toxines dont certaines sont classées cancérogènes par le CIRC

Nombre d'accidents routiers professionnels

Nombre de salariés formés

Nombre de méthodes et d'outils spécifiques développés

Mesure annuelle de l'évolution des déclarations de mise sur le marché des nanomatériaux

## DES SECTEURS PRIORITAIRES

### **1. Secteur du bâtiment et du génie civil**

- \* intégrer l'explicitation obligatoire des lots santé et sécurité au travail dans le code des marchés
- \* sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les obligations de coordination de conception
- \* renforcer l'action de contrôle en matière de chutes de hauteur

### **2. Secteur agricole et forestier**

- \* introduire dans le code rural des règles d'organisation des chantiers forestiers en sécurité
- \* développer un «permis de grimper en sécurité»

### **3. Secteur des services à la personne**

- \* travailler avec les branches professionnelles sur des mesures de prévention adaptées aux publics visés
- \* assurer un meilleur suivi médical des populations concernées (dans le cadre de la réforme des services de santé au travail)

## DES PUBLICS PRIORITAIRES

### **1. Seniors**

- \* participer à la mise œuvre du « plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors » et au programme 6 de la COG
- \* systématiser le recours à une visite de pré-reprise auprès du médecin du travail
- \* renforcer l'acquis des médecins du travail sur les outils de maintien dans l'emploi par une formation ou information adaptées

Etude qualitative sur l'acquis des médecins du travail aux outils sur le maintien dans l'emploi

Recensement et suivi annuel des études et des réseaux pluridisciplinaires sur le maintien dans l'emploi

<p><b>2. <u>Nouveaux embauchés</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* mener les études permettant d'identifier les déterminants de la suraccidentabilité des nouveaux embauchés (travailleurs temporaires, travailleurs en CDD, jeunes...) pendant la première année d'occupation des postes</li> <li>* moderniser la réglementation pour les jeunes au travail afin de leur permettre de poursuivre dans les meilleures conditions leur formation professionnelle quel que soit leur statut tout en bénéficiant d'un haut niveau de sécurité</li> <li>* organiser des campagnes de contrôle sur les conditions de sécurité des jeunes en formation</li> </ul> <p><b>3. <u>Saisonniers</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* améliorer la prévention des risques liés aux expositions professionnelles des saisonniers agricoles aux produits phytosanitaires (action n° 12 PNSE 2)</li> <li>* renforcer le contrôle des travaux interdits aux CDD et ETT</li> </ul> <p><b>4. <u>Artisans et travailleurs indépendants</u> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* mettre en place un programme de prévention des risques professionnels</li> </ul> <p><b>5. <u>Fonctions publiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* assurer des suivis comparatifs avec les statistiques AT/MP de la fonction publique</li> <li>* mettre en œuvre l'accord « santé et sécurité au travail dans la fonction publique » du 20 novembre 2009 (notamment : évolution des instances et rénovation du rôle des acteurs compétents ; évaluation et prévention des risques CMR, TMS et RPS ; formation des agents de la fonction publique ; meilleur accompagnement des atteintes à la santé)</li> </ul>		
---	--	--

<p>OBJECTIF 2-2 : INTEGRER LES PROBLEMATIQUES LIEES A LA CO-ACTIVITE ET LA SOUS-TRAITANCE DANS LA PREVENTION DES RISQUES</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p>	
<p>* tenir compte des nouvelles formes d'organisation de l'activité pour modifier les textes d'organisation de la prévention (décrets de 1992 et 1994) sur tous les risques impactant la sécurité lors des opérations de travaux (amiante, plomb, réseaux enterrés et aériens, pollution des sols...)</p> <p>* élaborer des outils d'aide au contrôle pour l'inspection du travail</p> <p>* intégrer les questions de santé et sécurité au travail dans la réglementation relative aux contrats de sous-traitance</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>DIRECCTE DREAL CNAMTS INRS OPPBTP</p>	
<p>OBJECTIF 2-3 : RENFORCER LA SURVEILLANCE DES MARCHES DES MACHINES ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p>	
<p>* exploiter les données provenant des contrôles pour aboutir à une meilleure prise en compte globale de la santé-sécurité lors de la conception des machines et des équipements de protection individuelle</p> <p>* définir des campagnes pluriannuelles de contrôle de certains équipements (machines et EPI) à conduire à la fois au niveau central, auprès de fabricants et distributeurs, et dans les entreprises utilisatrices par les agents des services déconcentrés</p> <p>* encourager les évolutions nécessaires de la normalisation, notamment en matière d'équipements de travail</p> <p>* développer les compétences des services déconcentrés en vue d'une plus grande implication dans les travaux de normalisation (en particulier des ingénieurs des cellules pluridisciplinaires) : formations, développement du travail en réseau et en partenariat avec les ministères et organismes compétents</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE CNAMTS INRS CCMSA Cemagref</p>	<p>Nombre d'actions de surveillance des équipements.</p> <p>Nombre de signalements de non-conformités d'équipements</p> <p>Nombre de participations des services déconcentrés à des actions de normalisation</p>

**Axe 3 – Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment les PME et TPE**

Objectifs / Actions	Pilote / partenaires	Indicateurs
<p align="center">OBJECTIF 3-1 : SENSIBILISER AUX RISQUES PROFESSIONNELS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES, LES ENTREPRISES ET LES SALARIES</p> <p><b><u>1. Améliorer la diffusion des outils d'aide à la mise en place de démarches de prévention en entreprise</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* diffuser les outils et guides conçus par les branches professionnelles et les organismes de prévention auprès des PME et TPE, sur le site « travailler mieux »</li> <li>* aider les branches qui n'en ont pas à créer des outils en leur permettant de bénéficier d'appuis techniques (via l'INRS, les centres techniques industriels...) ou financiers (CNO, conventions avec l'Etat...)</li> <li>* construire des relais d'information avec les réseaux consulaires auprès des entreprises</li> <li>* inciter à la création d'un module de sensibilisation à la santé au travail lors de l'inscription des nouveaux entrepreneurs dans les chambres consulaires, avec un référentiel de compétences commun et décliné par branche ou par métier</li> </ul> <p><b><u>2. Informer sur les outils et les pratiques des actions de prévention</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* mener des campagnes d'information ciblées par famille professionnelle avec l'appui des partenaires intéressés</li> <li>* améliorer la notoriété du site « travailler mieux » auprès des salariés et des entreprises ainsi que des cibles européennes et francophones</li> </ul>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE Partenaires sociaux CNAMTS ANACT INRS AFSSET OPPBTP CCMSA</p>	<p>Nombre d'actions de sensibilisation et de formation effectuées.</p> <p>Analyse des connexions sur les sites internet des différents acteurs (ministère, CNAMTS, CRAM, INRS, ANACT, OPPBTP, AFSSET, CCMSA, ...).</p> <p>Nombre de documents diffusés ou téléchargés.</p> <p>Mise en place d'un système de suivi des actions</p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le panel de formations obligatoires dispensées par les chambres consulaires lors de l'inscription des entreprises</li> <li>- et proposer une formation à la sécurité liée au métier, incluant une formation à la prévention des CMR, biologiques, ionisants</li> </ul> <p>* soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de plan de prévention des risques professionnels, voire la négociation d'accords d'entreprise, et étendre cette démarche aux artisans, indépendants et exploitants agricoles</p>		
--	--	--

<p>OBJECTIF 3-3 : CONSTRUIRE OU RENFORCER DES LOGIQUES TERRITORIALES ET PROFESSIONNELLES</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p>	
<p>* soutenir le dialogue social territorial, notamment pour les entreprises dépourvues de représentation du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des espaces de dialogue (commission paritaire d'hygiène et de sécurité)</li> <li>- favoriser l'implantation des commissions de santé et de sécurité au travail (article L. 4643-4 code du travail)</li> <li>- renforcer les missions et moyens des commissions paritaires d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail en agriculture et des CISSCT dans le secteur du bâtiment</li> </ul> <p>* inciter au dialogue social territorial, notamment en développant des discussions interprofessionnelles, de branche, et d'entreprise en matière de santé au travail et d'amélioration des conditions de travail, et prendre en compte les textes en résultant</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr DIRECCTE Partenaires sociaux CNAMTS ANACT INRS AFSSET OPPBTP CCMSA</p>	

<p>OBJECTIF 3-4 : S'APPUYER SUR LA REFORME DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL POUR RENOVER LE PILOTAGE DE LA SANTE AU TRAVAIL ET LA GOUVERNANCE DES SST</p>	<p><u>Pilote</u> :</p>	<p>Mise en place de SINTRA</p>
<p>* élaborer et mettre en œuvre la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail</p> <p>* mobiliser les services de santé au travail sur les priorités en matière de santé sécurité au travail (politique de contractualisation, définition de priorités régionales, gouvernance régionale...) et moderniser leur fonctionnement (mise en œuvre d'un outil informatisé de suivi de l'activité - SINTRA)</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>DGS Adm centr Partenaires sociaux CNAMTS SST</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>* renforcer les moyens d'intervention notamment en développant les équipes pluridisciplinaires</li> <li>* développer les coopérations locales DIRECCTE/CARSAT</li> <li>* doter les médecins de recommandations de bonnes pratiques en santé au travail, notamment sur les cancers professionnels (mesure 12.3 plan cancer 2009-2013) et développer les formations</li> <li>* former les médecins de soins à l'identification des maladies professionnelles : engager une concertation avec le ministère de la santé, de l'enseignement supérieur et le CNMFC sur un programme de formation initiale et continue des médecins généralistes et spécialistes</li> </ul>	<p>CCMSA</p>	<p>Recenser les formations initiales et continues en santé au travail.</p> <p>Nombre de médecins formés en santé au travail par spécialité</p>
---	--------------	--

**Axe 4 – Pilotage du plan, communication, développement et diversification des outils pour une effectivité du droit**

Objectifs / Actions	Pilote / partenaires	Indicateurs
<p align="center"><b>OBJECTIF 4-1 : PILOTER LE PLAN AUX NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL</b></p> <p>* repenser la gouvernance régionale (modification du décret relatif aux CRPRP pour permettre aux différents collèges de disposer d'un droit de vote)</p> <p>* assurer le suivi de la mise en œuvre du PST et des PRST au sein du COCT, et de chaque PRST au sein du CRPRP compétent (construction d'outil de suivi avec recueil standardisé des informations, suivi des actions et des indicateurs)</p> <p>* réaliser un document de suivi annuel</p> <p>* réaliser un rapport d'évaluation du PST et des PRST lors de leur année terminale (incluant notamment un bilan de la mise en œuvre, une analyse des évolutions intervenues en matière de risques professionnels et de conditions de travail, des éléments de comparaison européenne, une analyse des risques émergents)</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr Direccte Dréal, Draf</p>	
<p align="center"><b>OBJECTIF 4-2 : CONSTRUIRE DES PARTENARIATS NATIONAUX ET TERRITORIAUX</b></p> <p>* renforcer la coopération et les échanges entre l'Etat et la branche AT/MP</p> <p>* travailler au développement d'une offre de service régionale conjointe (Direccte/Carsat/Aract/MSA/OPPBTP) sur les priorités de la politique de prévention des risques professionnels</p> <p>* élaborer des modalités de coopération et d'information entre les DIRECCTE et les CARSAT sur les risques spécifiques en entreprises, notamment par la mise en place d'un outil méthodologique national de conduite des campagnes de contrôle</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Adm centr Direccte Dréal, Draf CNAMTS CCMSA OPPBTP</p>	<p>Taux de conventionnement CRAM/services de santé au travail par objet des conventions</p>

<p>OBJECTIF 4-3 : VALORISER LES ACQUIS DU PLAN DE MODERNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL (PMDIT)</p>	<p><u>Pilote</u> : DGT</p>	
<p>* s'appuyer sur les recrutements effectués dans le cadre du PMDIT pour mettre en œuvre le PST 2</p> <p>* développer encore les outils et méthodes ainsi que l'appui-soutien à l'action de l'inspection du travail (contrôle en entreprise, sécurisation des actes juridiques, système d'information...)</p> <p>* renforcer le management, l'animation et le pilotage de l'inspection du travail</p> <p>* poursuivre les actions de communication interne et externe sur l'action de l'inspection du travail en particulier suite aux campagnes de contrôle</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p> <p>Directe</p>	<p>Cartographie des actions en santé au travail menées par les inspecteurs du travail</p>

<p>OBJECTIF 4-4 : ELABORER, FINANCER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION EN ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PST2</p>	<p><u>Pilote</u> : DICOM DGT</p>	
<p>* mener des actions de communication médias et hors médias en direction du grand public et des cibles spécifiques sur les thèmes choisis en fonction de l'avancée du plan et des priorités définies</p> <p>* améliorer la notoriété du site « travailler-mieux.gouv.fr » auprès des cibles européennes et francophones</p> <p>* mettre à disposition des différents publics des documents d'éditions</p>	<p><u>Partenaires</u> :</p>	